

heures le travail des femmes et à 12 celui des hommes (1900).

L'instituteur de Marines, toujours pour l'Exposition Universelle de 1900, se désole : les tuileries "occupent une quinzaine d'hommes pendant la belle saison et presque autant d'enfants de 10-12 ans, qui, malgré la loi sur le travail des enfants, ne fréquentent l'école que pendant quatre mois de l'année, juste le temps d'apprendre à lire et d'enseigner à leurs petits camarades le joli répertoire qu'ils ont acquis".

Le repos hebdomadaire obligatoire a été voté en 1906, mais il n'est pas effectif dans les établissements où il n'y a pas de syndicat pour l'imposer.

Aucune assurance maladie, aucune retraite, pas d'indemnité de chômage. Les accidents de travail ne sont pas encore couverts : en 1899, il se crée une Chambre patronale nationale¹⁰ dont le premier souci est de trouver une garantie qui évite aux patrons de payer pour les accidents qui ont lieu dans leur usine. En 1908, cette organisation a recensé 657 accidents du travail avérés, qui ont fait 73 morts et qui ont touché 4 femmes et 32 enfants de moins de seize ans.

A travers la presse

Les échos de La Tribune de Seine-et-Oise laissent deviner de dures conditions de travail et de vie quotidiennes. Citons-les.

- "La journalière couchait la nuit dans une des bouches de la briqueterie Censier, lorsque le feu prit en son absence et brûla ses hardes" (1907)

- "Mme B., briquetière à Domont, se sentant prise de

¹⁰Nous remercions M. Roger, directeur de ROCA à Belloy, qui nous a aimablement permis de consulter les premiers comptes-rendus de cette instance nationale dont il a été le président dans les années quatre-vingt. Son enthousiasme pour la brique a largement contribué à la naissance de nos ouvrages

¹¹ Il s'agit en fait de la briqueterie Bancel, aux Vincennes près de Montmorency, dont le contremaître s'appelait Jean-Pierre Bringer, né en 1877 en Belgique.

douleurs, quitta son travail pour rentrer chez elle ; chemin faisant, elle perdit un fœtus de trois mois qui fut trouvé et déposé à la mairie par un garçon boucher. Après examen, le docteur ne remarqua aucune manœuvre frauduleuse, mais un accident naturel dû aux travaux pénibles auxquels se livre jurement cette femme" (1907)

- "Un journalier à la briqueterie Bringer à Montmorency¹¹, a été trouvé porteur d'un fagot de bois vert coupé sans autorisation" (1907)

- "En visitant la briqueterie Lesage, les gendarmes ont rencontré, étendus dans les chambres chaudes, deux vagabonds de 29 et 30 ans" (1912)

- "Trois ouvriers belges, congédies par M. Minangoy, patron briquetier à Domont, se sont vengés lâchement en brutalisant ce dernier au point de lui faire de sérieuses blessures. Les malandrins sont en fuite." (1914)

Par ailleurs, cette population est remuante : les faits divers qui constituent l'essentiel des mentions de Domont ou d'Ezanville dans la presse locale, concernent presque toujours des méfaits de briquetiers. Pas étonnant : ils sont jeunes, célibataires, étrangers ou isolés, munis d'un salaire et tentés par les nombreux débits de boisson.

Rixes, coups et blessures, vols, ivresse sur la voie publique, accidents de charrettes trop lourdement

